

# Paru dans **Entreprendre**

## > SPECIAL AVOCAT

### Conseils et accompagnement juridique

Plus qu'un simple prestataire juridique et fiscal, le cabinet D&V Avocats s'attache à être le meilleur conseil des entreprises et de leurs dirigeants pour trouver des solutions adaptées et permettre des prises de décisions rapides et pertinentes.



#### **Vous vous définissez comme une activité de conseil ?**

En effet. Afin d'accompagner nos clients, nous étudions leur secteur d'activité, leur marché, la concurrence, pour les aider dans leur développement stratégique en leur proposant une structure juridique et un schéma fiscal adapté à leur besoin.

Le travail rédactionnel inhérent à notre métier d'avocat n'est que la résultante d'un travail en amont, ce n'est qu'une partie de la prestation que nous proposons à nos clients.

#### **A qui vous adressez-vous plus précisément ?**

Nous appréhendons la globalité du patrimoine de l'entreprise et de son dirigeant. Au-delà du conseil d'entreprise, notre conseil en ingénierie juridique patrimoniale nous permet d'intervenir dans les valorisations d'actifs, un bilan patrimonial ou une opération de cession ou de transmission. Nous allons plus loin en aidant les entreprises à développer leur croissance externe. L'équipe de 15 personnes de D&V Avocats peut gérer l'organisation d'une fusion, d'une cession, d'un schéma de reprise, d'une introduction en bourse, d'une OPA ou encore les négociations d'une restructuration. Nous intervenons également dans le domaine du droit patrimonial, des relations notariales liées aux contrats notamment en matière immobilière.

#### **Et côté actualités, que proposez-vous aux entreprises en difficulté ?**

Nous avons constitué une équipe commune avec des experts-comptables dont l'objectif est d'éviter d'aller au Tribunal de commerce et de mettre la clé sous la porte. Il faut prendre très tôt les entreprises, analyser leur marché, leurs besoins et les orienter autant que possible vers d'autres entreprises pour réaliser une recapitalisation, un rapprochement ou une cession et non une liquidation. Ça change tout. Nettement moins radicale, la cession permet de négocier un contrat de collaboration, une participation au capital, etc. Les entreprises en difficulté doivent réagir vite pour préserver l'outil de travail, leur savoir-faire et sauver les emplois. Nous pouvons les accompagner dans ce sens.

